



1. Une inflexion à la hausse du budget de défense, soit 600 M€ de plus qu'en 2016

Conformément aux décisions prises par le président de la République, l'accroissement du budget 2017 du ministère de la Défense conforte les orientations de la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 actualisée en 2015. D'un montant total de 32,7 Md€, les ressources 2017 augmentent de 600 M€ par rapport à 2016, avec une création nette de 400 emplois (hors SIAé), permettant la mise en œuvre des priorités que sont la protection du territoire national, le renouvellement des équipements des armées, l'activité opérationnelle des forces ainsi que le renseignement et la cyberdéfense. La part des recettes issues de cessions est stable à 250 M€ en 2017.

2. Un budget marqué par l'engagement des armées dans les opérations de contre-terrorisme sur le territoire national et à l'extérieur

L'accroissement du budget prévu pour 2017 permet en particulier de financer les besoins liés au contrat de protection ainsi que l'intensification des efforts opérationnels consentis au Levant : masse salariale, fonctionnement courant et équipement des forces. Compte tenu d'une menace terroriste majeure et durable sur le territoire national comme dans de nombreux pays du monde, les armées se voient renforcées dans leur aptitude à faire face à des menaces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. En particulier, le nouveau contrat de protection prévoit une capacité de déploiement de 7 000 militaires des forces armées dans la durée, pouvant monter à 10 000 pendant un mois si nécessaire, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes.

3. L'accroissement de la capacité de frappe des armées en opération extérieure

Intégrant les besoins capacitaires provenant des engagements majeurs, au Sahel et surtout au Levant, le Projet de loi de finances (PLF) 2017 marque un effort significatif au profit des acquisitions de munitions, en cohérence avec les priorités présidentielles. Il s'agit notamment de rehausser les stocks de munitions pour absorber les flux de consommation induits par l'intensification des frappes, ainsi que de perfectionner les capacités de ciblage et de navigation, ce qui améliorera sensiblement la qualité et la réactivité des frappes tout en renforçant l'interopérabilité avec nos alliés de l'Otan.

4. La mise en œuvre du nouveau contrat de protection sur le territoire national

Le PLF 2017 traduit l'effet en année pleine des décisions capacitaires actées dans l'actualisation de la LPM, notamment l'augmentation des moyens humains permettant d'honorer le nouveau contrat de protection des armées. Pour 2017, l'effort porte particulièrement sur l'équipement destiné à appuyer les forces déployées sur le territoire national avec des matériels adaptés à leur cadre d'engagement : Véhicule léger tactique polyvalent (VLTP) pour accroître la mobilité, Structure modulaire balistique (SMB) pour la protection du personnel, notamment.

5. Le renforcement du renseignement et de la cyberdéfense

La montée en puissance du renseignement et de la cyberdéfense, déjà initiée dans le cadre de la LPM, se traduira par des renforts en effectifs sur 3 ans : entre 2017 et 2019, plus de 2 000 postes supplémentaires seront ainsi créés au total. De 2014 à 2019, ces deux fonctions auront vu leurs effectifs augmentés de plus de 3 200 emplois. Dans le cadre du PLF 2017, près de 600 créations d'emploi sont ainsi prévues au titre du renseignement et de la cyberdéfense.

Parallèlement, les décisions présidentielles donnent aux services de renseignement les moyens de se doter d'équipements de haute technologie, en cohérence avec l'évolution du cadre juridique du renseignement découlant de la loi du 24 juillet 2015.

Pour la cyberdéfense, le PLF 2017 poursuit l'accélération de la montée en puissance du domaine au sein des armées, notamment par une évolution significative des équipements et logiciels.

6. Des équipements qui préservent une capacité à agir contre toute nature de menace

Afin de poursuivre la modernisation des matériels des forces armées, les crédits d'équipement progressent de près de 0,3 Md€ pour atteindre 17,3 Md€ dans le PLF 2017, conformément à la LPM actualisée. L'année 2017 verra notamment la livraison de 15 hélicoptères Tigre et NH90 (dont 2 au titre de l'actualisation de la LPM), de 3 Rafale (dont 2 rétrofités), de 3 A400M, d'une Frégate multimission (FREMM), d'un lot de Missiles de croisière navals (MDCN), de navires de protection-sauvegarde (B2M et PLG), de camions de transport logistique et des premières Armes individuelles futures (AIF).

Le PLF 2017 permettra également des commandes de matériels conformes aux ambitions de la LPM actualisée : 45 Mirage 2000D rénovés, 15 Pods de désignation laser de nouvelle génération (PDL-NG), premiers blindés du programme Scorpion (Griffon et Jaguar), etc.

L'effort en faveur de la préparation de l'avenir est également poursuivi : 4,9 Md€ sont alloués à la R&D et 0,72 Md€ sont maintenus au profit des études amont.

7. Des mesures d'amélioration de la condition du personnel à la hauteur du niveau d'engagement en opération intérieure et extérieure

Décidé par le président de la République, un Plan d'amélioration de la condition du personnel (PACP) vise à compenser les fortes sujétions pesant sur le personnel dans un contexte d'intenses engagements en opération, intérieure comme extérieure. Ce plan comporte un volet rémunération et des mesures d'amélioration des conditions de travail et de soutien aux familles pendant l'absence, pour un montant de 287 M€ en 2017.

De même, les mesures générales de la fonction publique seront transposées en équité aux militaires, dans les mêmes termes et selon les mêmes échéances que pour les fonctionnaires civils. Enfin, comme le président de la République l'a demandé, le ministère de la Défense présentera à l'automne 2016 des mesures complémentaires visant à renforcer l'attractivité de nos armées.

8. Une politique de réserve renouvelée et le lancement de la « Garde nationale »

Depuis les attentats de janvier 2015, la réserve opérationnelle renforce sa contribution à la mission de protection du territoire national, ce qui se traduit par un accroissement des effectifs et du nombre de jours d'activité, ainsi que par une progression des ressources budgétaires allouées. Fin 2018, la réserve opérationnelle atteindra un effectif de 40 000 militaires, et jusqu'à 1 000 personnels pourront être déployés chaque jour dans les missions de protection. La réserve opérationnelle militaire a vocation à s'inscrire dans le cadre de la « Garde nationale » dont elle est un pilier.

9. Une dynamique de renouvellement et d'entretien des infrastructures confortée

Les crédits d'infrastructure, hors dissuasion, passent de 1 078 M€ en LFI 2016 à 1 174 M€ au PLF 2017 (dont recettes issues de cessions), afin de satisfaire en priorité les besoins résultant de l'augmentation des effectifs, de renforcer la protection des emprises militaires et d'améliorer les conditions de vie du personnel engagé au titre de Sentinelle, tout en poursuivant l'adaptation des infrastructures au rythme de la livraison des nouveaux équipements.

10. La poursuite de la transformation : le passage d'une culture de la déflation à une culture de l'adaptation

Le président de la République a décidé l'arrêt des déflations et le redéploiement de 10 000 effectifs sur 2017-2019 afin de renforcer les unités opérationnelles et leurs soutiens, le renseignement et la cyberdéfense. L'augmentation nette des effectifs s'élèvera à 782 emplois sur la période 2017-2019.

Cela ne signifie cependant en rien l'arrêt du mouvement de transformation et de modernisation du ministère de la Défense. Au contraire, les créations de poste sont rendues possibles par la poursuite des 31 chantiers de réforme lancés en 2013, qui permettront au ministère de s'adapter et de redéployer des effectifs au profit des priorités annoncées par le président de la République.

